

Prestations liées à la LPP Générer plus que des rentes **La commission de prévoyance** L'organe sous-estimé
L'univers de la prévoyance en 2000 caractères EPL **News** Informations et actualités



Judith Yenigün-Fischer
 Redaktorin «Fokus Vorsorge»

42.195 kilomètres

La prévoyance professionnelle est un marathon où le temps n'a pas d'importance. Tout ce qui compte, c'est d'arriver au but. L'objectif est bien sûr la retraite. Chaque participant peut organiser lui-même son parcours. Peu importe qu'il marche vite ou lentement ou qu'il fasse des pauses. Comme je l'ai dit: tout ce qui compte, c'est d'atteindre la ligne d'arrivée.

Ce sport bizarre a beaucoup de bons côtés. Le prix est également versé individuellement, au cours de la course, avec des cotisations qui sont doublées par l'employeur. On récupère même l'argent avec des intérêts et des intérêts composés, à la fin, sous la forme d'une rente à vie. Les personnes qui partent pour cas de force majeure, que ce soit pour cause de décès ou d'invalidité, sont assurées.

Les destinataires, comme les athlètes sont appelés dans cette course par l'organisateur, ont du choix: comment ils se ravitaillent, par exemple, ou les endroits où ils effectuent leur course. Il est même possible de cumuler des miles en double sur certains itinéraires. Mais sur un point, ils n'ont pas le choix: ils doivent participer, qu'ils le veuillent ou non. Et vous, où en êtes-vous dans votre course? Nous vous souhaitons en tout cas beaucoup de plaisir et de succès.

Prestations liées à la LPP

Générer plus que des rentes

La caisse de pension est avant tout une institution qui verse et finance leurs rentes aux retraités. Mais au-delà de cette finalité, les facteurs doux prennent de plus en plus d'importance. Un règlement sur les facteurs soft de la prévoyance professionnelle, dont le cœur est la qualité du conseil.



Claudio Zemp
rédacteur «Focus Prévoyance»

On peut facilement imaginer le monde de la prévoyance en le comparant à une industrie. Par exemple à la production automobile. Les fabricants de véhicules et les caisses de pension aiment faire de la publicité avec des performances et des prestations, les uns pour les moteurs, les autres pour les rentes: «Vorsprung durch Technik (l'avancée par la technologie)» est un vieux slogan d'Audi datant de 1971. À l'époque comme aujourd'hui: plus c'est percutant, mieux c'est. Car au fond, ce qui compte, c'est la puissance, la prestation, c'est-à-dire le montant de la rente.

La prévoyance professionnelle est très individuelle

Dans le 2^e pilier prévaut également la loi fondamentale de la méritocratie pure. Toute personne exerçant une activité lucrative épargne pour elle-même. La prévoyance professionnelle est depuis toujours très individuelle. Le principal moteur de la pension, qui devrait couler à l'avenir est le salaire, qui varie naturellement au fil des ans. La vie active est aussi marquée par des interruptions, des manques ou des soubresauts. Les boucles et les loopings sur les montagnes russes de la carrière professionnelle sont reflétés dans la prévoyance.

Situation de contrainte intéressante

L'épargne obligatoire est venue avec le système des trois piliers, dont le 50^e anniversaire est fêté cette année en Suisse. C'est le socle de la prévoyance professionnelle. L'existence d'un régime obligatoire n'est en soi mauvaise ni pour les assurés ni pour le 2^e pilier.

85% des assurés de la prévoyance professionnelle sont partiellement assurés dans le régime surobligatoire. C'est là que les choses commencent à devenir intéressantes pour les caisses de pension. Car elles restent le premier point de contact pour les assurés. C'est ce que montrent les sondages et la pratique: la confiance en sa propre assurance, en sa propre caisse de pension est toujours importante. Pour les questions relatives à la retraite, les assurés s'adressent presque toujours d'abord à leur propre caisse de pension, où ils sont généralement conseillés gratuitement.



Plus que le minimum – ce que les caisses de pension ont à offrir

À juste titre, la caisse de pension est souvent le premier point de contact pour les questions des assurés concernant le départ à la retraite. Un bon conseil personnalisé n'est pas forcément coûteux. Le lien direct avec la propre solution de prévoyance promet souvent les réponses les plus rapides aux demandes des destinataires.

Communiquer numériquement

Les informations pertinentes peuvent être consultées auprès de la plupart des caisses de pension, via un portail web ou une application. Cela concerne généralement le montant du salaire assuré, la possibilité de rachat maximale ou encore une projection de la rente attendue.

Conseil en matière de retraite

Quel est le montant de ma rente? On ne peut s'en occuper assez tôt. Souvent, l'entretien de conseil personnel auprès de la caisse de pension personnelle est plus fructueux qu'un conseil externe (généralement payant). Les changements dans la situation professionnelle ou les événements familiaux peuvent également faire l'objet d'un dialogue.

Rachat d'années de cotisations

Demandez à quelqu'un qui gagne bien et qui vient d'Allemagne ou de France de vous parler de l'«Unique Selling Proposition» (USP) du 2^e pilier en Suisse. Il y a de fortes chances que la personne dise qu'il est possible d'effectuer des rachats à la caisse de pension. Il n'est toutefois pas si facile de combler les lacunes dans l'AVS. C'est ce qu'il faut rappeler aux gens de temps en temps.

Séparations propres

Oui, parfois c'est compliqué, c'est la vie. En cas de divorce, les juges eux-mêmes doivent souvent débattre longuement de la meilleure solution pour tous – et de la manière à adopter pour aboutir à une séparation équitable. Avec la nouvelle loi sur le divorce, beaucoup d'incertitudes circulent, ce que les caisses de pension connaissent bien.

Encouragement à la propriété du logement (EPL)

Celui qui reçoit des fonds de la caisse de pension pour construire ou acheter un logement peut le faire. Attention: l'argent manque alors à la retraite, car la fortune de la caisse de pension se trouve justement dans la maison ou dans l'appartement. (Voir FP juillet/août).

La lecture du certificat de prévoyance personnel

Tout le monde le reçoit mais peu de gens l'étudient. Pouvez-vous lire votre certificat de prévoyance? De nombreuses caisses de pension ont sur leur site des informations ou proposent des séminaires sur la façon de lire le certificat de caisse de pension.

Économisez des impôts

Pour les employés, le rachat à la caisse de pension vaut également la peine d'un point de vue fiscal. Car l'épargne est voulue par l'État et est donc exonérée d'impôt. Les cotisations ainsi que les rachats éventuels sont déduits du revenu. Ce n'est que lorsque la pension est perçue qu'elle est imposée comme un revenu. Il en va de même pour les versements de capital à la retraite.

Le problème est tout au plus la réputation générale du 2^e pilier dans son ensemble. Lorsque l'on analyse les impressions sur le secteur, les résultats de l'enquête baissent régulièrement. À l'instar des compagnies d'assurances et des banques, les caisses de pension sont globalement mises dans le même sac.

Les caisses de pension ont les instruments en main. Beaucoup d'entre elles utilisent activement les possibilités de communication avec leurs assurés. Elles communiquent, développent les canaux sur Internet et numérisent le dialogue pour le bien de leurs destinataires. Il s'agit d'un travail de fidélisation de la clientèle et d'information classique. Pas seulement parce qu'elles sont obligées mais parce que ça en vaut la peine. Des processus plus efficaces et une plus grande satisfaction de la clientèle sont à la clé, par exemple, si les clients peuvent également vérifier en ligne, le week-end, l'impact d'un achat sur leur situation de prévoyance.

La performance est (malheureusement) difficilement influençable

La plupart des assurés ne veulent pas entendre parler de leur retraite tant qu'ils travaillent. Ils ont simplement d'autres priorités que de planifier leur vie quand ils ne travailleront plus. Et les gens préfèrent dépenser leur argent plutôt que de le mettre de côté. Sans la contrainte de l'État, personne ne voudrait de déductions sur salaire et, par conséquent, il n'y aurait pas non plus de cotisation pour alimenter le 2^e pilier. Impôts facultatifs? Très impopulaire.

Mais c'est quand on est sur le point de partir à la retraite que l'on commence à réfléchir sur le sujet. Et comme on sait, il est trop tard, car la carrière est déjà terminée. Dans la branche, on se creuse parfois la tête pour trouver des moyens d'inciter les gens à épargner plus tôt. L'un des moyens pour améliorer sa rente est de verser des cotisations facultatives.»

Case Management: suivi individuel en cas de crise

ze. Le Case Management fait également partie des prestations souples en dehors de la LPP. On entend par là le suivi systématique des cas dans le but d'obtenir la meilleure rééducation sanitaire possible afin d'être à nouveau actif plus rapidement. Le Case Management est inclus dans le pack de conseil à destination des assurés, lesquels sont également assurés auprès de la caisse de pension par leur employeur contre les risques de décès et d'invalidité.

Dans les situations difficiles, telles qu'une maladie grave, un accident ou une crise existentielle, les assurés reçoivent de l'aide. Certaines caisses de pension font appel aux services d'un prestataire spécialisé pour le «Case Management». Pour la personne assurée, il est important que quelqu'un s'occupe de son cas personnel. En particulier dans le domaine des restrictions de santé, qu'elles résultent d'un accident ou d'une maladie, de nombreuses questions se posent sur le «et après?»: c'est pourquoi il ne peut être que bénéfique d'avoir quelqu'un à ses côtés dès le début d'une grave crise. Les personnes qui ont perdu pied sont soigneusement soutenues dans l'élaboration de nouvelles perspectives et de stratégies ciblées. Le réseau d'aide coordonne alors un retour à la vie active ou un nouveau départ.



Claudio Zemp
rédacteur «Focus Prévoyance»

La commission de prévoyance

L'organe sous-estimé

La parité entre employeurs et travailleurs est très faible dans le 2^e pilier. Ceci depuis les années 80, lorsque la prévoyance professionnelle est devenue obligatoire en Suisse. Et bien que désormais, les institutions collectives dominent le 2^e pilier, le poids des salariés a augmenté. En raison notamment de la commission de prévoyance, comme le montre le présent article.

La commission de prévoyance est responsable du bon déroulement de l'affiliation à une institution collective. Elle élit le conseil de fondation de la fondation collective. Elle édicte, exécute et modifie les plans de prévoyance (y compris le financement).

Un organe aux multiples tâches

La commission a plusieurs missions. Elle décide du plan de prévoyance et des modifications éventuelles. En tant que lien entre l'entreprise et les assurés, elle est également chargée d'informer régulièrement tous les assurés de l'entreprise. Le contrôle des paiements et des déclarations de l'employeur à la fondation collective relève également de sa compétence. En fonction du modèle de prévoyance choisi, elle peut également prendre des décisions quant au contenu, par exemple en ce qui concerne la stratégie de placement ou la rémunération de l'avoie de vieillesse. Enfin, elle élit également le conseil de fondation de la fondation collective.

Connaissances centrales

Les membres des commissions de prévoyance doivent non seulement connaître leurs droits et obligations, mais aussi avoir des connaissances de base en matière de prévoyance, par exemple savoir pour quels collaborateurs il existe une obligation d'assurance dans le 2^e pilier. Bien entendu, cette responsabilité incombe en premier lieu aux responsables du personnel des entreprises. Mais pour contrôler leur travail, il faut avoir soi-même des connaissances de base. Pour ce faire, les membres des commissions de prévoyance devraient également pouvoir compter sur le soutien de la fondation collective concernée. Ce sont précisément les représentantes et représentants des salariés qui devraient pouvoir fournir à leurs collaborateurs des informations sur les questions les plus importantes relatives à la prévoyance professionnelle.

Toutefois, lorsqu'il s'agit de changer d'affiliation à une institution collective, il ne suffit pas de n'en discuter qu'au sein de la commission de prévoyance – l'ensemble du personnel doit être impliqué (voir encadré à droite).

Ce que même de nombreux employeurs aiment à oublier

Un arrêt du Tribunal fédéral (9C_409/2019 du 5 mai 2020) a renforcé le droit de regard des employés sur le choix de la solution de prévoyance. Dans tous les cas, le personnel doit être impliqué dès le départ dans le processus lorsqu'il s'agit de changer de solution de prévoyance. Il ne suffit pas d'informer et de supposer un consentement tacite si personne ne proteste. Au contraire, le personnel doit pouvoir se faire une idée des conséquences du changement, et la majorité des collaborateurs doit l'approuver explicitement.

Composition paritaire: démocratie des entreprises

Il est de l'affaire de la prévoyance professionnelle que les salariés et l'employeur (entreprise) aient chacun leurs propres intérêts. Le rôle de la commission de prévoyance est également de rapprocher les deux intérêts dans la même direction.

Pour les œuvres de prévoyance qui gèrent la prévoyance professionnelle légale, la commission de prévoyance doit être composée de façon paritaire. Cela signifie qu'il faut élire au moins autant de représentants des salariés que de représentants de l'employeur.

Les représentants des salariés sont élus par les collaborateurs et doivent être assurés en même temps auprès de l'œuvre de prévoyance en tant que personnes actives (pas de bénéficiaires de rentes). Les représentants de l'employeur sont désignés par la direction ou le conseil d'administration. Les représentants de l'employeur ne doivent pas obligatoirement être assurés auprès de l'œuvre de prévoyance.

Pour les œuvres de prévoyance qui ne prévoient que des prestations dans le domaine surobligatoire (solutions pour cadres, plans de prévoyance 1e), la composition est possible en fonction du rapport de financement entre cotisations salariales et cotisations de l'employeur.



Relations juridiques dans le cas d'une affiliation à une fondation collective

Le contrat d'affiliation entre la fondation collective et l'employeur, qui est tenu par la loi de choisir la solution de prévoyance, est typique. Il existe d'autres rapports juridiques dans le triangle formé par l'employeur, le salarié et la fondation collective (voir graphique):

Les salariés et les employeurs élisent des représentants de l'œuvre de prévoyance à la commission de prévoyance.

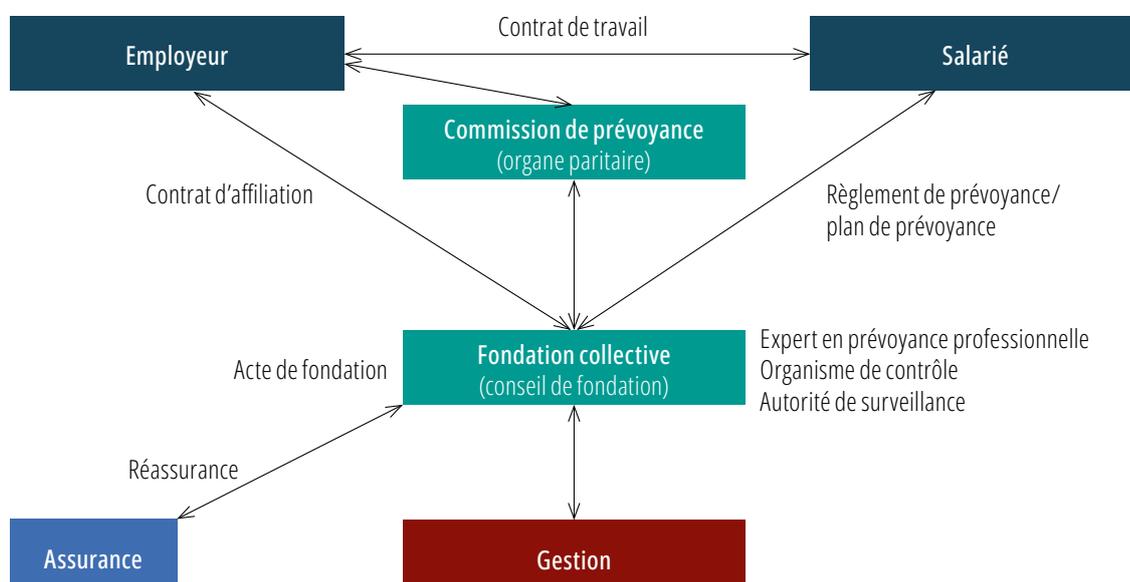
Le règlement de prévoyance ou le plan de prévoyance définit les conditions et le montant de la rente (entre la fondation collective et les ayants droit et l'entreprise affiliée).

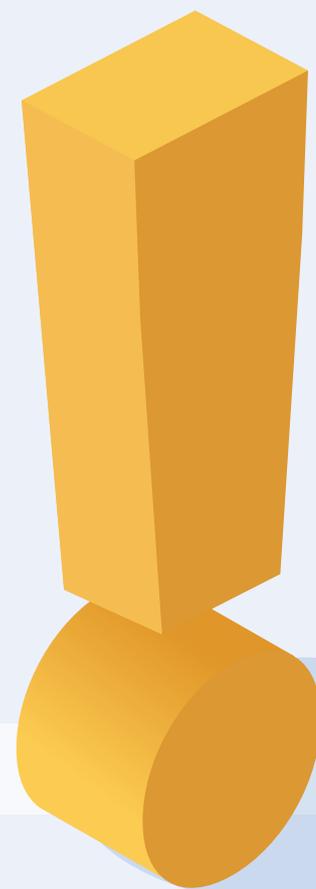
L'expert en prévoyance professionnelle vérifie le respect des obligations de la fondation collective.

L'organe de contrôle et de révision contrôle la comptabilité et les comptes annuels de la fondation.

L'autorité de surveillance contrôle et supervise la fondation collective.

L'organe de direction gère la prévoyance pour toutes les entreprises affiliées, établit les certificats de prévoyance et facture les cotisations, verse les prestations de libre passage, calcule les prestations de prévoyance et les verse en cas de prestations.





L'univers de la prévoyance en 2000 caractères

EPL

D'un point de vue historique, l'encouragement à la propriété du logement (EPL) est l'une des caractéristiques les plus récentes du 2^e pilier. Les directives sur la manière d'investir les fonds de la prévoyance professionnelle dans son propre logement sont entrées en vigueur en 1995. L'idée du législateur était d'autoriser les assurés à utiliser les fonds de la caisse de pension (CP) pour l'achat d'un logement, la participation à la propriété d'un logement ou la construction d'un logement. La conviction sous-jacente est que le fait de pouvoir vivre dans son propre logement à un âge avancé est, en fin de compte, moins une charge pour la collectivité.

Le logement avec l'aide de la CP

Le recours à l'EPL constitue une exception au principe selon lequel, dans le système de capitalisation, aucun argent ne doit disparaître du circuit de la prévoyance. Mais il y a des limites: un versement anticipé EPL doit s'élever au moins à 20 000 francs, la même personne ne peut faire une demande écrite pour un tel versement qu'une fois tous les cinq ans, et le montant possible est limité à partir de l'âge de 50 ans. De plus, le logement en propriété financé par les fonds de la CP ne doit pas être loué.

L'institution de prévoyance décide d'autoriser ou non l'utilisation des fonds CP et gère administrativement le versement EPL. Cela est possible de deux manières. Soit la caisse de pension procède au versement anticipé en espèces à l'assuré et réduit les prestations en conséquence. Soit l'assuré met en gage son droit aux prestations de prévoyance futures ou une partie de celles-ci à l'égard d'un créancier gagiste afin d'obtenir de meilleures conditions pour le financement de la propriété du logement.

Outil populaire

Les assurés peuvent donc investir leur pension ou une partie de celle-ci dans une maison. Cela se fait environ 20 000 fois par an. Un peu plus de la moitié des bénéficiaires sont des hommes, avec une moyenne d'environ 75 000 francs.¹ La caisse de pension en tient évidemment un registre précis. Le remboursement à la caisse de pension est obligatoire si la maison est revendue – ou si la personne assurée décède. Le remboursement est facultatif jusqu'à trois ans avant l'âge de la retraite.

¹ Statistiques actuelles.

Charte ESG previva



1. Propos introductifs

La présente charte énonce les principes généraux de la politique de gestion des placements financiers et immobiliers de previva sur un mode qui prenne en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

previva est une caisse de pensions soumise à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). En matière de placement, la LPP, à son [article 71](#), précise que « *Les institutions de prévoyance administreront leur fortune de manière à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités* ». De par leur nature, les caisses de pensions ont un horizon de placement à long terme, une telle temporalité est pleinement compatible avec les principes ESG.

previva considère que, dans un contexte d'adaptation de l'économie aux impératifs de développement durable et aux enjeux climatiques, la prise en compte des critères ESG favorise une meilleure gestion des risques et une optimisation des rendements à long terme.

2. Principes d'investissement

Dans sa démarche d'investissement responsable, previva applique les principes et mesures suivantes :

2.1. Agir en qualité d'un actionnaire actif, responsable et engagé

previva est convaincue qu'il est possible de rechercher un rendement économique performant tout en prenant en compte des critères ESG. previva veut ainsi assumer sa responsabilité fiduciaire, gage d'une rentabilité appropriée et d'une gestion des risques adéquate.

Mesures : Dès 2021, previva a rejoint [Ethos Engagement Pool Suisse](#) et [Ethos Engagement Pool International](#). Ces programmes permettent aux investisseurs institutionnels d'engager le dialogue sur les questions ESG avec les

sociétés cotées en Suisse et dans le reste du monde. Le dialogue est engagé soit directement avec les sociétés soit sous la forme de participation à des initiatives internationales d'engagement collectif.

2.2. Exclure de manière ciblée des domaines sujets à controverse

previva exclut de son portefeuille les activités qui sont sujettes à controverses, notamment les entreprises actives dans les armes à sous-munition, les mines antipersonnel ou l'armement nucléaire.

Mesures : En matière d'exclusion, previva se base sur la [liste de l'Association suisse pour des investissements responsables \(ASIR\)](#).

2.3. Réduire l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles et aux activités génératrices de gaz à effets de serre

Pour faire correspondre la gestion du portefeuille aux engagements internationaux pris par la Suisse, previva veut réduire de manière significative l'exposition de ses investissements à l'extraction d'énergies fossiles et la production de gaz à effets de serre, par l'utilisation d'un univers de gestion ESG qui réduit, voire exclut ceux-ci.

Mesures : La commission des investissements définit un plan d'action (annexe 1).

2.4 Investir dans des domaines durables et responsables

previva intègre dans sa politique de placement les critères ESG. Les décisions d'investissement sont prises sur la base d'une réflexion critique et indépendante et visent également à soutenir l'émergence de modèles d'affaires orientés vers une économie durable qui sera plus résiliente à long terme face à la transition climatique, ceci notamment en favorisant une approche best-in-class.

Mesures : La commission des investissements définit un plan d'action (annexe 1).

2.5. Appliquer une sélection positive

previva identifie les entreprises qui usent des meilleures pratiques d'application des critères ESG et qui ont adopté une gestion proactive des enjeux de durabilité. Le but est d'encourager de manière pragmatique les démarches novatrices, d'inciter les entreprises à améliorer leur approche des enjeux ESG et de contribuer ainsi à augmenter leur impact positif.

Mesures : La commission des investissements définit un plan d'action (annexe 1).

2.6. Intégrer les investissements d'impact

previva, notamment avec la classe d'actifs des infrastructures, s'engage dans des investissements d'impact, par exemple dans la transition énergétique, qui visent à obtenir un impact social et/ou environnemental positif et mesurable.

Mesures : La commission des investissements définit un plan d'action (annexe 1).

2.7. Intégrer les critères ESG dans les investissements immobiliers directs

previva est propriétaire de plusieurs immeubles et veille à garantir un niveau de rendement optimal de son parc immobilier de manière à garantir le paiement des rentes des assurés. previva axe une partie de sa stratégie de placement sur des investissements immobiliers principalement situés dans le canton de Vaud.

Il souhaite réaliser des logements durables et répondants aux critères d'accessibilité universelle, afin de pouvoir accueillir aisément une population âgée ou à mobilité réduite. Il entend également développer des habitations multi-usages correspondant aux besoins des dernières générations, notamment pour permettre le télétravail, et assurer la diversification de son patrimoine.

Dans le cadre d'acquisitions, de rénovations du parc immobilier ou lors de nouvelles réalisations, il favorise la prise en compte des enjeux économiques et des critères ESG (environnementaux, sociaux et gouvernance). Lors de rénovations, une attention est notamment portée à l'amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles et du confort des habitants. De manière générale, les entreprises locales sont favorisées pour l'exécution des divers mandats. Le niveau de finitions est PPE, notamment s'agissant de l'isolation phonique.

previva s'engage en faveur de la bio-diversité sur les parcelles dont elle est propriétaire.

Mesures : La commission immobilière définit un plan d'action (annexe 2).



3. Mise en oeuvre et suivi de la politique d'investissement responsable

3.1. Mise en oeuvre

Chaque commission est chargée de présenter et faire ratifier au Conseil de fondation son plan d'action. Une évaluation annuelle externe est effectuée et permet d'ajuster les mesures en place et la politique ESG de previva.

3.2. Évaluation régulière du portefeuille

previva attend de ses gérants qu'ils fassent preuve de transparence dans leur manière de répondre aux enjeux ESG. previva fait elle-même oeuvre de transparence en communiquant sur ses pratiques en matière d'investissement.

Ce devoir de transparence l'engage à une évaluation régulière et indépendante de la mise en oeuvre de ses principes d'investissement. Elle veille à ce que son portefeuille améliore ses performances à ces deux niveaux.

3.3. Politique d'information

previva rend compte régulièrement aux employeurs et aux assurés, des résultats et actions entreprises. Elle révisé sa politique selon ses résultats et les nouveaux outils et véhicules d'investissement durables à disposition.

Annexe 1 – Plan d'action de la commission mobilière

- Effectuer un screening ESG chaque année
- Respecter les normes mises en place par [PACTA](#). Participer au prochain test de compatibilité climatique. Mesurer les émissions de CO₂ dans le cadre du rapport de compatibilité avec [PACTA](#).

Annexe 2 – Plan d'action de la commission immobilière

- Respecter les directives de construction
- Respecter les normes mises en place par [PACTA](#). Participer au prochain test de compatibilité climatique. Mesurer les émissions de CO₂ dans le cadre du rapport de compatibilité avec [PACTA](#).
- Planter des arbres fruitiers sur les parcelles dont previva est propriétaire lorsque cela est possible.



Actualités

AVS

La pleine compensation du renchérissement en 2023

Le Conseil des Etats veut, comme le Conseil national, que les retraités AVS bénéficient de la pleine compensation du renchérissement en 2023. Il a approuvé les motions correspondantes du PS et du centre. Paul Rechsteiner (PS) et Pirmin Bischof (centre) ont demandé, dans des motions au contenu concordant, l'adaptation des rentes AVS et AI ainsi que des prestations complémentaires selon l'indice des prix à la consommation, et ce au plus tard jusqu'au début 2023. (ats)



Oui à la réforme de l'AVS

Selon les données des cantons, environ 1 443 100 votants ont déposé un oui et 1 410 800 un non à la réforme de l'AVS. Cela correspond à 50.6 % de oui. La participation s'est élevée à 51.5 %. Le peuple et les cantons ont dit oui à l'augmentation de la TVA en faveur de l'AVS de manière beaucoup plus nette, à savoir à environ 55 %. Les réformes de l'AVS et l'augmentation de la TVA soulageront l'AVS d'environ 17.3 milliards de francs d'ici 2032. La Confédération a calculé qu'il restera alors un trou de financement d'environ 1.2 milliard de francs. Une prochaine révision de l'AVS doit combler ce trou. Le Parlement a donné le mandat par le biais d'une motion. Le projet demandé doit être présenté d'ici fin 2026 et couvrir la période de 2030 à 2040. En outre, deux initiatives populaires sont dans le pipeline, à savoir celle des jeunes libéraux-radicaux pour un âge de la retraite plus élevé pour les hommes et les femmes et celle des syndicats pour une 13^e rente AVS. (ats)

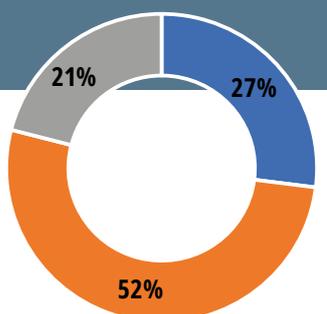
QUESTION DU MOIS

Rentes

La prudence prévaut

En septembre, nous vous avons demandé si les caisses de pension devaient augmenter leurs rentes face à la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation. Plus de la moitié des voix (52 %) ont répondu par la négative. Les caisses devraient d'abord attendre de voir si la tendance au renchérissement se maintient. Moins d'un tiers (27 %) est d'avis que les rentes du 2^e pilier doivent être systématiquement adaptées au renchérissement. Un peu plus d'une voix sur cinq (21 %) est favorable à des paiements uniques, mais s'oppose à des augmentations générales des rentes.

- Les rentes devraient être systématiquement adaptées au renchérissement.
- Non, attendre d'abord de voir si la tendance se maintient.
- Oui aux paiements uniques, non aux augmentations générales des rentes.



Que signifie le oui à l'AVS-21 pour la réforme de la LPP?

Dans la nouvelle question du mois, nous aimerions que vous nous disiez ce que le oui serré à la réforme AVS21 signifie pour la prévoyance professionnelle.

Quelles sont les conséquences pour la réforme en cours de la LPP ?

VOTE >

Actualités

Politique monétaire

La BNS met fin à l'ère des taux négatifs

La Banque nationale suisse (BNS) poursuit le resserrement de sa politique monétaire et relève son taux directeur de 75 points de base pour le porter à 0.5 %. Elle contre ainsi la pression inflationniste qui s'est de nouveau accrue et entrave sa propagation à des biens et services moins touchés jusqu'ici par le renchérissement. Le changement de taux entre en vigueur demain. Selon la BNS, il n'est pas exclu que de nouveaux relèvements de taux soient nécessaires pour assurer la stabilité des prix à moyen terme.

Salaires

Les syndicats réclament des augmentations de salaires de 4 à 5 %

Compte tenu d'une inflation de 3.5 %, de la flambée des primes de l'énergie et de la hausse des primes de caisses-maladie, les syndicats réclament des augmentations générales de salaires de 4 à 5 % pour l'année prochaine. En raison de l'excellente situation économique, des hausses des salaires réels sont possibles et nécessaires, selon le président de l'Union syndicale suisse (USS) Pierre-Yves Maillard.

Immobilier

Recommandations de la CAFP sur les placements durables

La CAFP a formulé des recommandations dans le domaine des placements durables et s'engage pour l'introduction de normes ESG minimales dans les placements immobiliers directs. A des fins de comparaison, elle s'oriente sur les «indices environnementaux pour les fonds immobiliers» développés par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) et entrés en vigueur au 1^{er} juillet. Elle recommande à ses membres de collecter les données qui constituent la base des indices environnementaux dans les groupes de placement immobilier et de publier les indices au niveau du portefeuille. Dans cette optique, la CAFP a élaboré une recommandation demandant des informations supplémentaires à des fins de transparence. Le numéro de novembre de «Prévoyance Professionnelle Suisse» sera consacré au thème de l'immobilier et de la durabilité.

Conjoncture

Net ralentissement attendu

Le Groupe d'experts de la Confédération revoit à la baisse ses prévisions de croissance pour la Suisse, à 2 % pour 2022 et à 1 % pour 2023 (PIB corrigé des événements sportifs). L'économie suisse a enregistré un premier semestre positif en 2022, mais le tableau s'est assombri pour la suite. La situation tendue en matière d'énergie et la forte hausse des prix grèvent les prévisions, surtout en Europe, selon le communiqué du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco).

Marché du travail

Nouvelle forte hausse de l'emploi et des places vacantes

Au 2^e trimestre 2022, l'emploi total (nombre de postes occupés) a progressé de 3.2 % par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente (+0.7 % par rapport au trimestre précédent). En équivalents plein temps, l'emploi a augmenté de 3.2 % durant la même période. Dans l'ensemble de l'économie, on dénombre 39 900 places vacantes de plus qu'un an auparavant (+45.5 %) et les prévisions d'évolution de l'emploi sont encore en hausse (+2.3 %). Ces chiffres ont été établis par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Politique climatique

Le Conseil fédéral adopte le message relatif à la révision de la loi sur le CO₂

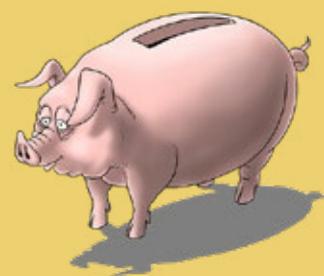
Le Conseil fédéral veut réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et ainsi atteindre l'objectif climatique fixé pour 2030. Il a adopté le message relatif à la révision de la loi sur le CO₂ pour la période de 2025 à 2030. Le projet répond aux préoccupations exprimées lors de la dernière révision et ne contient pas de nouvelles taxes ou de taxes plus élevées. Il mise sur des encouragements ciblés pour orienter les investissements vers des solutions respectueuses du climat. L'accent est mis sur les mesures qui permettent à la population de réduire les émissions de CO₂. Parallèlement, le projet renforce l'approvisionnement énergétique de la Suisse et réduit la dépendance de la Suisse vis-à-vis du pétrole et du gaz naturel. La FINMA est tenue de communiquer les risques auxquels sont exposés les établissements financiers suisses.

Pecunia non olet, l'argent n'a pas d'odeur, est un dicton de la Rome antique. C'est ce qu'a dit la directrice d'une entreprise de nettoyage de Cottbus en Allemagne: elle aurait escroqué le fisc de 1,2 million d'euros en ne déclarant pas les recettes des toilettes sur les autoroutes et dans les établissements de restauration rapide.

Pour continuer sur le thème des toilettes: au printemps 2020, le papier toilette était encore une marchandise dont tout le monde faisait des réserves. Deux ans plus tard, le fabricant Hakle est toutefois insolvable: cela s'explique, selon l'entreprise, par les «fortes distorsions sur le marché mondial des matières premières, de la logistique et de l'énergie».

Il n'y a pas de WC et aussi rien d'autre dans un État de l'Antarctique fictif, avec lequel des fraudeurs italiens ont amassé quelque 400 000 euros. Ils ont fait la promotion de l'achat d'une citoyenneté avec des impôts bas et la non-obligation de se faire vacciner. 700 personnes ont alors payé jusqu'à 1000 euros pour ce passeport attrayant.

Pourquoi inventer des États alors que les gens se laissent facilement bernés? C'est ce qu'a dit une influenceuse thaïlandaise qui, en plus de belles photos et de beaux films, a donné des conseils d'investissement et a promis à ses abonnés des rendements fantastiques s'ils lui confiaient leur argent. C'est ce qu'ont fait beaucoup de gens – et si vous regardez dans les toilettes, l'influenceuse a disparu avec 55 millions de dollars.



Actualités

Caricature du mois

Economies d'énergie: l'angoisse des nuits noires



Prévoyance vieillesse

La population suisse veut renforcer le système des trois piliers

Selon [Raiffeisen](#) plus de la moitié de la population suisse (52.2 %) estime que l'AVS a un grand besoin de réforme. Dans le 2^e pilier, 51.6 % voient un besoin de réforme moyen. En revanche, le besoin de réforme est jugé faible pour le 3^e pilier. Avec 59.2 %, une majorité de la population est favorable à un renforcement du 2^e ou du 3^e pilier parallèlement à l'AVS. 46.1 % des sondés considèrent que les personnes à faibles revenus devraient elles aussi être assurées dans la caisse de pensions. 23.7 % se prononcent en faveur d'une dépolitisation du taux de conversion. Divers motifs ont été avancés à la question de savoir pourquoi les précédents projets de réforme de la prévoyance vieillesse ont échoué dans les urnes. Du point de vue des personnes interrogées, les salaires plus faibles et les emplois à temps partiel ont été insuffisamment pris en compte (25.1 %), les femmes étaient trop mal loties dans les propositions de réforme (21.5 %), et les projets de votation n'étaient pas compréhensibles (22.3 %). Les résultats s'appuient sur une enquête réalisée entre le 13 et le 24 juin 2022 dans toutes les régions suisses. Au total, 1006 personnes y ont participé.

Réforme LPP

Nouveau report des débats au Conseil des Etats

Après avoir renvoyé la réforme LPP ([objet 20.089](#)) en commission pour de nouveaux éclaircissements durant la session l'été, le Conseil des Etats veut prendre le temps nécessaire pour équilibrer les mesures de compensation en faveur de la génération transitoire. Le projet n'est donc pas encore prêt à être traité lors de la session d'automne. La commission a toutefois réitéré son soutien aux améliorations substantielles prévues pour les employés faiblement rémunérés et les personnes travaillant pour plusieurs employeurs.



Aperçu des thèmes

Le numéro de novembre aura pour thème «conséquences pour les caisses de pensions».

50 ANS


vps.epas

Systeme des trois piliers

CONGRÈS DU 3 DÉCEMBRE 2022

BERNE (STADION WANKDORF)

Le 3 décembre 1972, le peuple et les cantons ont donné leur accord pour que soit inscrit dans la Constitution fédérale le principe des trois piliers de la prévoyance. Ils ont tout aussi clairement rejeté l'initiative du Parti du Travail pour une «véritable retraite populaire».

Le Questionnement du congrès est le suivante:
Que nous a-t-on promis en 1972?
Où en sommes-nous aujourd'hui?
Est-ce que cela est viable pour l'avenir?

Lors de cette conférence anniversaire, nous discuterons des objectifs atteints et les (nouvelles) voies possibles de notre prévoyance vieillesse.

Inscrivez-vous sans tarder: vps.epas.ch

L'événement se déroulera
en deux langues
(traduction simultanée).
Disponible également
en livestream!

Organisateur



Partenaire



Partenaire de know-how



Sponsors

